

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



**Objet : Achat de matériel destiné aux structures de la petite enfance -
demande de subvention auprès de la Caf du Nord**

N° : VA_DEC2021_180

Service : Finances

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette
qualité,**

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans les
domaines énumérés à l'article L 2122-22 du Code général des collectivités
territoriales,

Chaque année, les structures de la petite enfance de la ville formulent leur besoin
en achats de matériels divers. L'équipement en mobilier et en matériel est
essentiel pour le bon fonctionnement de la structure ainsi que pour le maintien
des espaces d'activités dédiés.

Le coût prévisionnel de cette opération est de 21 653€ HT(25 983,60€ TTC).
Cette acquisition est susceptible d'être cofinancée par la Caf du Nord à hauteur
de 40% du montant de la dépense subventionnable.

décidons

De solliciter le concours financier de la Caf du Nord au titre de l'aide à
l'investissement sur fonds locaux. Le montant demandé est de 8 661,20€.

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 18 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179784-AU-1-1

Date AR Préfecture : mardi 1 juin 2021